



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

#### Quarante-huitième Session

#### Chongqing, République populaire de Chine, 25-30 avril 2016

La session se tiendra au Radisson Blu Plaza Chongqing, Chongqing, République populaire de Chine du lundi 25 avril, à 9h30 au samedi 30 avril 2016.

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/PR 16/48/1
2	Désignation des rapporteurs	
3	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires	CX/PR 16/48/2
4(a)	Questions découlant de la FAO et de l'OMS	CX/PR 16/48/3
4(b)	Questions découlant d'autres organisations internationales	CX/PR 16/48/4
5(a)	Rapport de la JMPR 2015 sur des considérations d'ordre général	Section 2 du rapport de la JMPR 2015 (anglais seulement)
5(b)	Rapport sur les réponses de la JMPR 2015 à des questions spécifiques soulevées par le CCPR	Section 3 du rapport de la JMPR 2015 (anglais seulement)
6	Projet et avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 7 et à l'étape 4	CX/PR 16/48/5 (anglais seulement)
	- Observations à l'étape 6 et à l'étape 3 (en réponse à CL 2015/25-PR)	CX/PR 16/48/5-Add.1
7	Document de discussion sur l'impact du déplacement de <i>Vigna</i> spp sous Haricots sur les CXL pour le Pois	CX/PR 16/48/6
8(a)	Projet de révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> à l'étape 7: Groupes de végétaux sélectionnés (Groupe 015 - Légumes secs)	REP15/PR-Annexe IX CX/PR 16/48/7
	- Observations (questions en suspens dans REP15/PR-Annexe IX soulevées dans CX/PR 16/48/7)	CX/PR 16/48/7-Add.1
8(b)	Avant-projet de révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> à l'étape 4: Groupes de végétaux sélectionnés (Groupe 014 Légumineuses)	REP15/PR-Annexe X CX/PR 16/48/7
	- Observations (questions en suspens dans REP15/PR-Annexe X soulevées dans CX/PR 16/48/7)	CX/PR 16/48/7-Add.1

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
8(c)	Avant-projet de révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> à l'étape 4: Groupes de végétaux sélectionnés (Groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées)	CX/PR 16/48/8
	- Observations à l'étape 3	CX/PR 16/48/8-Add.1
8(d)	Avant-projet de révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> à l'étape 4: Groupes de produits sélectionnés (Groupe 020 – Graminées de céréales)	CX/PR 16/48/9
	- Observations à l'étape 3	CX/PR 16/48/9-Add.1
8(e)	Avant-projet de révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> à l'étape 4: Groupes de produits sélectionnés (Groupe 021 - Herbes pour la production de sucre ou sirops)	CX/PR 16/48/10
	- Observations à l'étape 3	CX/PR 16/48/10-Add.1
8(f)	Avant-projet de révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> à l'étape 4: Groupes de produits sélectionnés (Groupe 024 - Graines pour boissons et sucreries)	CX/PR 16/48/11
	- Observations à l'étape 3	CX/PR 16/48/11-Add.1
8(g)	Avant-projet de Tableau 2 - Sélection et exemples de produits représentatifs (légumes et autres groupes de produits) (pour inclusion dans les <i>Principes et directives relatifs à la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides pour certains groupes de produits</i> ) à l'étape 4	CX/PR 16/48/12
	- Observations à l'étape 3	CX/PR 16/48/12-Add.1
9	Avant-projet de directives sur les critères de performance spécifiques pour les méthodes d'analyse visant à déterminer les résidus de pesticides	CX/PR 16/48/13
	- Observations à l'étape 3	CX/PR 16/48/13-Add.1
10	Établissement du calendrier et des listes Codex de pesticides à évaluer en priorité	CX/PR 16/48/14
11	Autres questions et travaux futurs	
12	Date et lieu de la prochaine session	
13	Adoption du rapport	

#### NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**Point 7 de l'ordre du jour** Document de discussion sur l'impact du déplacement de *Vigna* spp sous Haricots (secs) sur les CXL pour le Pois (sec)

**Point 8 de l'ordre du jour** Révision de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale*

**Point 8a de l'ordre du jour – Groupe 015: Légumes secs**

**Point 8b de l'ordre du jour – Groupe 014: Légumineuses**

À sa 47<sup>e</sup> session, le Comité du Codex sur les résidus de pesticides a finalisé les Groupes 014 et Groupe 015 à l'exception des questions suivantes sur la classification de certains produits dans ces groupes:

- Le déplacement du pois bambara et de la lentille de terre (et peut-être de l'arachide) dans un sous-groupe séparé, soit au sein du groupe des légumes secs soit ailleurs dans la Classification et les options pour le placement d'arachides immatures et de pois de terre immatures qui doivent être cohérentes avec celles qui seront proposées pour des produits similaires (matures) (REP15/PR, par. 121, 125).
- Les implications de la classification de toutes les *Vigna* spp dans les sous-groupes haricots sur les CXL existantes établies pour *Vigna* spp actuellement classées comme pois (REP15/PR, par. 121, 125).

Par conséquent, à sa 47<sup>e</sup> session, le Comité du Codex sur les résidus de pesticides est convenu d'/de:

- Examiner des options pour le déplacement des pois de terre à savoir le pois bambara et la lentille de terre (et peut-être des arachides) au sein du système de Classification pour les produits secs (matures) et immatures (REP15/PR, par. 122, 126).
- retenir deux codes séparés pour les Haricots (*Phaseolus* spp.) et Haricots (*Vigna* spp), dans l'attente des conclusions et des recommandations du document de discussion sur l'impact du déplacement de *Vigna* spp sous Haricots sur les CXL pour le Pois pour les produits secs (matures) et immatures (REP15/PR, par. 122, 126).

Les membres du Codex et les observateurs souhaitant soumettre des observations sur cette question sont invités à le faire en tenant compte des conclusions et recommandations présentées dans le document CX/PR 16/48/6 (Point 7 de l'ordre du jour) et dans CX/PR 16/48/7 (Points 8a) et 8b) de l'ordre du jour) ainsi que du débat et des conclusions sur ces questions lors du CCPR47 (REP15/PR, par. 121, 122, 125, 126 et 138).

Les conclusions et les recommandations présentées dans le document CX/PR 16/48/6 (Point 7 de l'ordre du jour) et dans CX/PR 16/48/7 (Points 8a) et 8b) de l'ordre du jour) ainsi que les observations soumises et rassemblées dans CX/PR 16/48/7-Add.1 seront examinées par le CCPR48 afin de finaliser les Groupe 014 et Groupe 015 en fonction de l'attribution correcte des groupes (ou sous-groupes) et des codes de ces produits dans la Classification.

#### **Point 10 de l'ordre du jour Établissement des listes Codex de pesticides à évaluer en priorité**

L'élaboration de la liste prioritaire correspond à l'étape 1 de la procédure d'élaboration des LMR du Codex. Le Comité examinera un document préparé par le président du groupe de travail sur les priorités (présenté comme un document de séance) s'appuyant sur le document CX/PR 16/48/14 contenant des propositions rassemblées pour les listes de priorité des pesticides sur la base des observations soumises par les gouvernements membres, en réponse au document CL 2016/1-PR.

Les documents de travail et d'autres informations logistiques  
figureront sur le [site Internet du Codex](#).  
Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été  
distribués, car aucune copie imprimée sera disponible lors de la session.